

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept le 21 mars à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Christophe Baguet

Etaient présents : M. Mmes Laurence Dufiet, Maurice Decat, Laurent Bach, Marie Gréco, Michèle Dabel, Virginie Decat, Harold Maximo, Serge Flament, Anne-Elisabeth Bourguignon, Caroline Bordat (arrivée en séance au point 12 de l'ordre du jour).

Absents excusés : Mme Delphine Grolleau ayant donné pouvoir à Mme Marie Gréco. Mme Caroline Bordat ayant donné pouvoir à M. Christophe BAGUET jusqu'à son arrivée au point 12 de l'ordre du jour, M. Serge MARSON ayant donné pouvoir à M Laurent BACH

Absents : Mme Séverine Cazin, Mme Sylvie Adella

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Anne-Elisabeth Bourguignon a été élue secrétaire

Madame Gréco signale que Madame ADELLA lui a transmis un pouvoir. M. le Maire informe Mme Gréco qu'un conseiller ne peut recevoir qu'un seul pouvoir. Mme Gréco conserve le pouvoir de Mme Delphine Grolleau.

M. le Maire utilisera le pouvoir donné par Mme Bordat, jusqu'à son arrivée, l'ayant informé de son retard en séance.

1/ Ajout de sujet :

M. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour en affaires diverses

- Convention d'apport de déchets en déchèterie d'Orgenoy (SMITOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

2/ Approbation des comptes rendus du 6 décembre 2016 et du 24 janvier 2017

M. le Maire informe les membres du Conseil que le compte-rendu du Conseil du 6 décembre 2016 a été modifié conformément aux demandes faite lors de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes rendus du 6 décembre 2016 et du 24 janvier 2017.

3/ Résultats de la consultation publique pour le devenir du Moulin de la Fosse

M. Le Maire fait lecture, à l'assemblée des résultats de la consultation publique sur le devenir du Moulin de la Fosse organisée le 26 février 2017.

A la question : « *Dans le cadre des options qui s'offrent à la commune pour la gestion du Moulin et de ses annexes, approuvez-vous celle consistant à vendre ce bien immobilier étant précisé que cette solution n'aura pas d'impact sur la fiscalité locale, alors que toute autre solution, consistant à aménager le site du moulin, nécessitera une augmentation de cette même fiscalité locale ?* », les résultats se sont répartis comme suit :

- Inscrits : 899
- Votants : 409 soit 45,49%
- Blanc ou nul : 7
- OUI : 290 soit 72,14%
- NON : 112 soit 27,86%

M. le Maire pose cette même question aux membres du Conseil municipal,

Oui : 11, Non : 0, Abstention : 2 (Mme Gréco, Mme Grolleau)

A la majorité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à entreprendre les consultations préalables à la vente du Moulin de la Fosse et à informer le Conseil Municipal des études menées.

4/ Demande de subvention DETR 2017

En premier lieu M. le Maire informe le Conseil Municipal que la DETR 2015 (travaux pour les rénovations des toitures des bâtiments scolaire, mise aux normes P.M.R, fenêtres de la classe CM2) a été prorogée jusqu'en juin 2018.

Le dossier demande de subvention DETR 2017 (reconduction de la DETR 2016), concernant l'aménagement des locaux scolaires et la mise aux normes de la sécurité des bâtiments scolaires, a été transmis en préfecture dès le mois de janvier 2017. La Préfecture demande qu'il soit complété par une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2017.

5/ Groupement de commande électricité SDESM

Le SDESM propose aux communes de signer un acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour une meilleure lisibilité de cet engagement, notamment concernant les frais d'engagement s'y afférent, M. le Maire propose au Conseil Municipal que ce dossier soit ajourné et reporté à la prochaine réunion après avoir été étudié par le comité finances.

A la majorité ce point est ajourné et reporté.

6/ Adhésion des communes de Nangis et Avon / SDESM

M. Baguet fait part aux membres du Conseil du courrier du SDESM quant à l'adhésion des communes de Nangis et Avon. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Nangis et Avon au SDESM.

7/ Lutte contre le ruissellement dans le bassin versant de la rivière Ecole/SAGEA

Monsieur Baguet informe le Conseil Municipal que le SAGEA (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Ecole et Affluents) propose de mener des travaux de lutte contre les risques liés aux phénomènes de ruissèlement.

Pour ce projet un chargé de mission sera recruté par le SAGEA, et une participation d'un maximum de 500 €, pour l'ensemble de la mission, sera demandée aux communes participantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à la mission d'animation menée par le SAGEA

8/ Contrat de prestations de services avec la fourrière animale / SACPA

Suite à la « dissolution » de la Communauté de Communes du Pays de Bière, qui en avait la charge, la SACPA (*Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales*) propose aux collectivités la signature d'un contrat relatif à la capture, au ramassage au transport des animaux errants.

Le tarif annuel des prestations est de 814 € HT. Le contrat est d'une durée de 4 ans et peut être dénoncé 6 mois avant la reconduction annuelle.

Après discussions, le nombre d'animaux errants, sur les dernières années, ayant été pris en charge par la SACPA (alors sous contrat avec la CCPB) ne justifie pas la dépense et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas signer le contrat de prestations

avec la SACPA (contre : 8, abstention : 0, pour : 5 (Mme Gréco, Mme Grolleau, M Bach, M. Marson, Mme DECAT)).

M. le Maire propose qu'une étude soit menée pour mise en concurrence auprès d'autres prestataires.

9/ Charte engagement zéro phytosanitaire / PNRGF

En 2012, une charte d'accompagnement des collectivités vers le « zéro-phyto » a été signée avec le département de Seine-et-Marne.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de signer une charte, avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais, de gestion écologique, sans produits phyto sanitaires, des espaces communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la charte de gestion écologique avec le Parc du Gâtinais.

10/ Trophée « Zéro phyt'eau » / Conseil départemental

M. le Maire souhaite inscrire la commune au Trophée « Zéro phyt'eau », organisé par le Département, pour une reconnaissance et la cohérence des efforts engagés par la municipalité pour la suppression des pesticides pour l'entretien des espaces communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à candidater au Trophée « Zéro phyt'eau »

11/ Liaison d'intérêt départemental A4-RN36

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Maire de Bailly-Romainvilliers demande soutien aux communes de Seine-et-Marne, dont Saint-Sauveur-sur-Ecole, de délibérer pour demander à l'Etat de tenir ses engagements concernant l'ouverture à la circulation du barreau A4-RN36 reconnu d'intérêt public.

Après discussions, il n'a pas été établi que la demande émise dans le courrier du Maire de Bailly-Romainvilliers prend en considération l'intérêt de ses administrés et des communes limitrophes dans la réalisation du projet de liaison A4-RN36 ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de s'abstenir et ne pas prendre délibération sur ce sujet (contre : 0, abstention : 11, pour : 2 (Mme Gréco, Mme Grolleau)).

Arrivée en séance de Mme Caroline Bordat

12/ Affaires diverses

• Convention d'apport SMITOM

Le SMITOM propose une convention pour la prise en charge d'une partie des coûts de traitement des déchets au titre des dépôts sauvages apportés en déchetterie d'Orgenoy par la Commune. Le quota d'accès gratuit pour ce type de déchets est de 20 m³. M le Maire informe le conseil qu'il va signer la convention avec le SMITOM pour le traitement des dépôts sauvages.

M. Decat informe les membres du Conseil qu'actuellement un dépôt sauvage amianté a été signalé rue des Dîmes Chèvres, à la fois sur le territoire de Perthes et de Saint-Sauveur-sur-Ecole. Mme Robillard du Pays de Fontainebleau a contacté les deux communes pour partager le coût de l'évacuation des déchets, 960 € HT. A ce jour, notre commune a répondu favorablement à la répartition des frais, et reste en attente de la réponse de Perthes.

• Autres points abordés

Mme Gréco demande le montant de la collecte organisée par les membres du CMJ le jour de la consultation publique du Moulin de la Fosse, et déplore que ces jeunes aient du « mendier » pour obtenir les fonds pour l'achat d'un baby-foot.

M. le Maire est surpris de la réaction de Mme Gréco et souligne la participation et la motivation réelle des membres du CMJ pour mener à bien ce projet, en proposant notamment des gâteaux préparés par leurs propres soins le jour de la collecte. Il rappelle également que la commune s'est engagée à investir dans du matériel numérique à hauteur de 1€ par euro collecté, soit 816 €.

Mme Bordat précise que lors des réunions du CMJ, les jeunes ont eux-mêmes décidé de leurs projets et des actions qu'ils pourraient mettre en place pour collecter des fonds mais également aller au-devant des administrés, potentiellement donateurs, pour exposer leur projet.

Sur un autre sujet M. Decat informe le Conseil que, lors de la cérémonie du 19 mars, les anciens combattants avaient souligné l'entretien du cimetière et ce grâce au travail des cantonniers.

M. le Maire donne convocation au Conseil Municipal le 28 mars 2017 à 20h30, pour le vote du budget.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15.